

Le problématique “retour” des couples mixtes

Le retour des couples binationaux dans le pays de l'un des conjoints soulève des problèmes spécifiques. Le choix de l'un devient une contrainte pour l'autre, et le fait d'avoir des enfants complique encore la situation. Certains couples mixtes développent des pratiques d'alternance pour tenter d'apporter une solution à leurs dilemmes.

par **Augustin Barbara**,
socio-ethnologue,
université de Nantes

Le retour des couples mixtes dans le pays de l'un des deux conjoints est-il si différent de celui des familles homogènes dans leur pays d'origine ? Si certaines composantes peuvent être identiques, leur approche et leur résolution sont spécifiques, par le fait même qu'un des partenaires sera toujours étranger. Le retour, pour le conjoint qui était étranger en France, devient une réinsertion dans son pays d'origine. Il ou elle rentre “chez lui, chez elle”. À l'opposé, le conjoint français se retrouve étranger, et doit à son tour s'insérer dans un autre pays. Il y a donc un renversement de la situation première dans le microcosme familial : celui qui était l'étranger ne l'est plus, et celui qui était national en France devient l'étranger. Ce renversement est tout d'abord juridique, mais il est aussi très psychologique, lors de cette phase de migration conjugale où l'acculturation est vécue à travers des accommodements quotidiens. Par ailleurs, il est certain que la présence d'enfants au sein de ces familles rend la situation plus complexe.

“In-en-vi-sa-gea-ble”, me répond cet Algérien (cadre, quarante-deux ans, qui a quitté l'Algérie à vingt-six ans) devant sa femme française quand je lui pose la question d'un éventuel retour dans son pays. “Non, impossible, j'ai quitté une Algérie qui n'existe plus. Et je ne la reconnaîtrai plus.” Il vit en France depuis plus de vingt ans, il s'est marié avec une assistance sociale française et ils ont deux garçons de seize et onze ans. “Je n'allais en Algérie que pour voir mes parents. Mais cela reste inenvisageable même sans le terrorisme... Cela vient plus du changement radical qui est intervenu en Algérie. Pas seulement à cause des islamistes. Les relations entre les gens, le mode de vie, les centres d'intérêt : tout a complètement changé.

“Je n'y suis pas allé depuis bientôt six ans. Je rentre pour une seule raison : voir les proches, les parents. Et il se trouve que la dernière fois, j'y suis allé pour enterrer ma mère... Je retrouvais une famille mais aussi un espace. Ma maison familiale n'existe plus. J'ai beaucoup de relations avec mes frères et mes sœurs. Je suis le deuxième d'une famille de dix. Je les vois, mais maintenant c'est eux qui viennent ici. Bien sûr, j'ai des regrets, j'aimerais partager mon

pays avec ma femme, mes enfants. Je suis toujours dans une situation ambiguë. Oui, j'aimerais bien y retourner, retrouver ce pays que j'adore. Car j'arrive à la moitié de ma vie vécue ici... Mais même avec une bonne situation politique en Algérie, la profession de ma femme aurait posé un gros problème. Et pour les enfants, il n'y a pas le même système scolaire. Les scolariser là-bas, c'est envisager pour eux un avenir complètement différent, qui n'a rien à voir avec celui d'ici."

Il évoque les questions, les problèmes, les difficultés qu'ils rencontreraient lors d'un retour. Sa femme est muette à côté de lui. Nous voyons par ce seul exemple la complexité des situations à résoudre. Car plusieurs variables sont en jeu. La décision de rentrer au pays mérite réflexion, car elle engage non pas un seul individu, mais aussi l'autre partenaire⁽¹⁾ et les enfants éventuels.

Face aux réalités

Lors d'un retour, la première des préoccupations est l'insertion professionnelle. C'est une condition indispensable à sa réussite, mais qui reste souvent très difficile à réaliser dans certains pays, notamment au Maghreb et en Afrique noire. Le couple mixte, selon sa catégorie sociale et sa profession, affrontera le marché du travail du pays dans lequel il s'insère. *"Non, je ne trouverai jamais l'emploi que j'occupe aujourd'hui en France. C'est impossible dans l'Algérie actuelle et aussi dans tout le Maghreb. Je ne connais aucun couple mixte autour de moi qui ait tenté ce type de retour, et pas seulement pour l'emploi qu'ils ne peuvent pas avoir."*

Trouver un emploi dépend fortement de l'économie du pays dans lequel le couple réalise son intégration. Dans un pays européen, cette approche de l'insertion est plus accessible, notamment pour les cadres des sociétés multinationales. Trouver un logement, quel que soit le pays, est une tâche ardue. Elle le sera d'autant plus pour une famille avec plusieurs enfants. Trouver une école, un collège, un lycée est impossible dans certains pays. Quand cela est possible, la question de l'équivalence des programmes d'études et des diplômes avec le système français se pose.

Toutes ces conditions varient d'un pays à l'autre. Les mariages avec des ressortissants des pays du Nord de l'Europe mettent en relief d'autres situations : *"Trouver Daniel Mermet sur les ondes, c'est un bonheur"*, dit Sophie, étudiante française qui vit entre la France et la Suède, où elle projette de vivre avec son ami suédois. *"La Suède est un pays qui ressemble à la France. Dans un autre pays, on recrée la famille, un foyer avec les enfants qui naissent dans ce pays étranger. Le choix d'y résider implique d'adopter un système scolaire différent. Et heureusement qu'il existe des différences !"* Mais pour François, qui était marié avec une Allemande, le retour vers la France s'est soldé par un divorce :

1)- La croissance du nombre de couples binationaux est régulière. Leur proportion représente environ 9 % de l'ensemble des mariages en France. En 1997, un peu moins de 25 000 unions binationales étaient nouées, alors que l'ensemble des mariages subit une régulière décroissance depuis 1972. Les pays d'origine des conjoints pour l'année 1997 sont par ordre d'importance : l'Algérie, le Portugal, le Maroc, l'Allemagne, l'Italie, la Grande-Bretagne, l'Espagne et un ensemble de pays africains.



“Je suis revenu ici car la société allemande dans laquelle je travaillais m’offrait une promotion en France. J’ai sauté sur l’occasion. Mais ma femme ne maîtrisait pas le français et dès le départ elle avait beaucoup d’appréhension.” Le couple s’est désuni et leur divorce conflictuel s’est terminé par un enlèvement d’enfant en Allemagne.

Familles délocalisées

Ce couple franco-sénégalais qui vivait en France depuis plusieurs années n’avait rien à envier aux autres couples de son quartier à Paris. Lorsqu’ils se sont installés au Sénégal, cette relation s’est transformée. Elle s’est “dénucléarisée” pour s’inscrire dans le cadre de la famille élargie du mari sénégalais. Chaque jour, leur enfant, âgé de deux ans, passe dans une demi-douzaine de bras dans cette grande famille (sœurs du mari, tantes, grands-mères, etc.). Et le couple n’a aucune difficulté pour le faire garder le soir quand il décide de sortir, ce qu’il ne pouvait faire en France dans un environnement familial moins dense.

Dans tous ces couples, le retour laisse un minimum de liberté de choix et d’espace de négociation. Mais certains retours sont imposés par une situation politique désastreuse ou par le déclenchement d’une guerre. Ce fut le cas pour plusieurs couples franco-libanais résidant à Beyrouth au moment de la guerre du Liban.

Dans la durée, d’autres éléments interviennent dans la relation de couple et la vie familiale. Avec la vieillesse et la retraite, le conjoint étranger aimerait quelquefois se “retirer” dans son pays. Le choix de l’un est une contrainte pour l’autre. Cette femme craint de passer le reste de sa vie dans un village marocain où son mari retrouverait tout son réseau amical originel, car elle-même perdrait tout son réseau amical français et aussi la proximité de ses enfants et de ses petits-enfants, qui vivent tous en France. Des pratiques d’alternance s’établissent de plus en plus entre deux pays. Dans ce cas, l’épouse “laisse partir” chaque année son mari dans son pays pendant trois mois successifs. Il a une occupation dans un village et revit là des moments de sociabilité marocaine... Elle ne le rejoint que pour le troisième mois, qu’ils nomment “leurs vacances”. Mais ce type de pratiques peut se développer quand les pays de l’un et l’autre conjoint sont proches et quand les finances du couple le permettent. ◀



► Dossier *Mariages mixtes*,
coordonné par **Augustin Barbara**, n° 1167, juillet 1993

